



Le kit du chef d'établissement

Mettre les téléphones en pause dans votre établissement : les cinq documents pour décider, convaincre et déployer.



Un seul principe : tous les élèves de l'établissement, ou tous les élèves d'un niveau. Jamais une partie des élèves selon leur comportement.



1. Le rétro-planning, de la décision au lancement



2. L'argumentaire pour le conseil d'administration



3. Le courrier aux familles



4. La clause pour le règlement intérieur



5. La FAQ des parents

Comment utiliser ce kit

Cinq documents, dans l'ordre où vous en aurez besoin. Les deux premiers servent à décider. Les trois suivants servent à déployer, et sont prêts à adapter : les passages entre crochets sont à compléter avec les choix de votre établissement.

	DOCUMENT	À QUOI IL SERT	QUAND
	1. Le rétro-planning	Caler les étapes, de la décision de principe au premier jour, sans rien oublier.	Dès maintenant
	2. L'argumentaire	Présenter le projet au conseil d'administration ou au conseil d'établissement, répondre aux objections, faire voter.	Avant le vote
	3. Le courrier aux familles	Annoncer le dispositif, expliquer le fonctionnement, rassurer.	Un à deux mois avant le lancement
	4. La clause pour le règlement intérieur	Donner une base réglementaire claire au dispositif, en huit points.	Au moment de la révision du RI
	5. La FAQ des parents	Répondre une fois pour toutes aux douze questions qui reviennent. À diffuser sur l'ENT ou en réunion.	Avec le courrier

Un principe, avant tout le reste. Le dispositif fonctionne quand il s'applique à tous les élèves d'un établissement, ou à tous les élèves d'un niveau. Une pochette réservée aux élèves sanctionnés ne change rien au climat : elle déplace le conflit. C'est pour cette raison que NOphone n'équipe que les établissements qui font ce choix.

Et le kit complet, que reçoivent les établissements équipés

Ce kit est l'extrait pour décider. Le kit complet accompagne chaque moment du déploiement :

				
Décider avec la direction	Préparer l'équipe	Informers les familles	Travailler avec les élèves	Suivre le lancement
Référentiel complet : bases légales par pays, règlement en douze articles, tableau des mesures graduées.	Guide opérationnel : qui fait quoi, quatre modalités de contrôle, protocoles d'oubli et d'incident, scripts d'intervention.	Kit familles : courrier, FAQ, guide parents, invitation à une soirée d'information, flyers.	Dossier pédagogique autour du documentaire : six séances pour donner du sens à la démarche.	Plan de déploiement sur l'année, fiche de signalement, bilans à un mois et en fin d'année.

Un extrait du guide opérationnel figure en page 9 : trois situations courantes et la réponse prévue pour chacune.

1 Le rétro-planning, de la décision au lancement

Un déploiement réussi se joue avant le premier jour. Voici la séquence, en semaines avant le lancement, avec le mois indicatif pour une rentrée de septembre.

QUAND	ÉTAPE	QUI	LIVRABLE
S - 24 mars	Décision de principe. Présentation en conseil pédagogique et au conseil de la vie collégienne ou lycéenne.	Direction, CPE	Accord de l'équipe, premier chiffrage
S - 20 avril	Devis et vote. Présentation de l'argumentaire au conseil d'administration ou au conseil d'établissement. Choix du montage financier.	Direction, gestionnaire	Délibération, bon de commande
S - 16 mai	Révision du règlement intérieur avec la clause du document 4. Désignation d'un référent du dispositif.	Direction, CA	RI adopté, référent nommé
S - 12 juin	Information des familles : courrier du document 3, FAQ sur l'ENT, réunion ou créneau de questions. Information des équipes, choix de la modalité de contrôle à l'entrée.	Direction, référent, vie scolaire	Familles informées, protocole écrit
S - 8 juillet	Réception du matériel. Étiquetage des pochettes au nom des élèves, installation des bases et coffrets aux points de sortie.	Gestionnaire, agents	Matériel en place
Jour J rentrée	Lancement. Remise des pochettes, démonstration en classe, contrôle à l'entrée et présence renforcée d'adultes aux sorties les deux premières semaines.	Toute l'équipe	Dispositif actif
J + 4 sem. octobre	Premier bilan : incidents, oublis, questions des familles. Passage à une modalité de contrôle plus légère si le dispositif est installé.	Direction, référent	Point d'étape

Ce que votre équipe doit prévoir



Un référent

Une personne qui coordonne, répond aux équipes et aux familles, et tient le registre des incidents.



Une organisation des contrôles

Systématique à l'entrée les deux premières semaines, puis en début de première heure ou de façon aléatoire.



Des pochettes de réserve

Pour les oublis, les pertes, les casses et les arrivées en cours d'année. Comptez 5 à 10 % de l'effectif.



Un premier bilan

À quatre semaines, avec le référent et la vie scolaire, pour ajuster le protocole.

Vous démarrez en cours d'année ?

La même séquence s'organise en huit semaines, en visant la rentrée des vacances suivantes : deux semaines pour décider et commander, trois pour le règlement intérieur et l'information des familles, deux pour recevoir et installer, une de marge. Ce qui compte, c'est que tout le monde démarre le même jour.

Les trois erreurs qui coûtent cher. Lancer sans avoir modifié le règlement intérieur, ce qui prive l'équipe de base pour agir. Informer les familles la veille, ce qui transforme chaque parent inquiet en objection publique. Et commander trop juste, sans réserve.

2 L'argumentaire pour le conseil d'administration

À présenter en dix minutes, dans cet ordre : le constat, la solution, ce qu'elle change, les objections, le budget, la décision demandée.

Le constat

En France, la loi du 3 août 2018 interdit l'usage du téléphone portable à l'école et au collège. La loi du 24 août 2026 étend cette interdiction aux lycées à partir de la rentrée 2026-2027 ; le règlement intérieur en fixe les modalités et les exceptions. L'interdiction existe donc sur le papier, partout. Ce qui manque, c'est un moyen de l'appliquer sans que chaque adulte passe sa journée à demander, confisquer, négocier, rendre. Tant que le téléphone est dans la poche, la règle repose sur la vigilance permanente des équipes : des professeurs qui gendarmement au lieu d'enseigner, des surveillants en conflit, des familles qui contestent une confiscation.

La solution

Une pochette verrouillable par élève. Le matin, l'élève y place son téléphone éteint et la ferme lui-même. Elle reste avec lui toute la journée, dans son sac. Le soir, il l'ouvre sur une base magnétique fixée à la sortie. Le téléphone n'est jamais confisqué, jamais stocké, jamais manipulé par un adulte. L'établissement décide où sont les bases, donc où et quand les pochettes s'ouvrent.

La pochette NOphone atténue fortement les ondes : fermée, le téléphone ne reçoit ni appels ni notifications. Une alarme programmée peut en revanche sonner : la consigne est donc simple, téléphone éteint, hors dérogation.



Ce que ça change

Pour les élèves. La tentation disparaît physiquement. Plus d'écran en récréation, à la cantine, aux toilettes. Les élèves se parlent, jouent, lisent. Les équipes des établissements équipés rapportent moins de conflits liés aux réseaux sociaux et moins de photos prises sans consentement.

Pour les adultes. Beaucoup moins de confiscations et de négociations, plus de téléphones à garder dans un tiroir. Le contrôle se limite à vérifier qu'une pochette est fermée. Les professeurs enseignent, la vie scolaire accompagne.

Les objections, et les réponses

« Les élèves vont contourner. »

Certains essaieront les premières semaines, comme pour toute règle nouvelle. Le second téléphone, la pochette non fermée, le téléphone resté à la maison : chaque cas a une réponse prévue, avec une personne désignée pour l'appliquer (voir l'extrait du guide opérationnel, page 9). Selon les retours des établissements équipés, le dispositif devient la norme après quelques semaines.

« Combien de temps tiennent les pochettes ? »

Une pochette suit l'élève toute l'année, puis la suivante. Les défauts de fabrication sont couverts deux ans. Les dégradations volontaires sont rares et relèvent de la politique de l'établissement, caution comprise.

« C'est une charge en plus pour l'équipe. »	C'est une charge différente, et moindre. Le dispositif supprime le travail invisible de la confiscation et du conflit. Il reste, à l'entrée, la vérification que le téléphone entre dans la pochette puis qu'elle est fermée, renforcée les premières semaines ; ensuite, des vérifications en début de cours ou aléatoires. Un référent coordonne.
« Il y aura la queue à la sortie. »	Une base ouvre une pochette en une seconde. Prévoyez une base par point de sortie, et une base mobile pour les classes de dernière heure ou les bâtiments éloignés. C'est ce dimensionnement, pas le dispositif, qui fait la fluidité.
« Et en cas d'urgence ? »	Les familles joignent le secrétariat, qui transmet immédiatement. Un élève peut contacter sa famille depuis la vie scolaire. Une pochette peut être ouverte à tout moment par un adulte avec une base mobile. C'est exactement ce qui se passait avant que les élèves aient un téléphone.
« C'est cher. »	12 € TTC par élève, une fois, pour une pochette qui dure plusieurs années. À comparer au coût réel d'une année de confiscations, de conseils de discipline et d'heures de vie scolaire absorbées par le téléphone.

Le budget

POSTE	PRIX TTC	REPÈRE
Pochette NOphone PRO 2	12 €	Une par élève, plus une réserve de 5 à 10 % pour les oublis, pertes, casses et arrivées en cours d'année
Base magnétique	72 €	Une par point de sortie, fixée au mur ou mobile pour ouvrir en classe
Coffret sécurisé	144 €	La base rivetée dans un coffret fermé à clé, pour les sorties sans surveillance

Pour un collège de 500 élèves : 540 pochettes, trois bases et un coffret, soit 6 840 € TTC, une fois. L'accompagnement, la préparation, le lancement et le suivi dans l'année sont inclus.

Trois montages financiers, au choix de l'établissement

- **Achat sur fonds propres**, le plus courant : le dispositif appartient à l'établissement.
- **Refacturation aux familles**, en tout ou partie, via la facture de rentrée.
- **Location**, pour lisser la dépense sur plusieurs exercices.

La caution demandée aux familles n'est pas un financement : elle est remboursée en fin d'année si la pochette revient en bon état. Elle responsabilise, elle ne paie pas l'équipement.

La décision demandée

Délibération type. Le conseil d'administration de [nom de l'établissement] autorise la mise en place, à compter du [date], d'un dispositif de pochettes individuelles verrouillables destiné à l'ensemble des élèves [ou : de l'ensemble des élèves de niveau ...], dans le cadre de [la loi du 3 août 2018 / la loi du 24 août 2026 / du règlement intérieur]. Il autorise le chef d'établissement à passer commande pour un montant maximal de [montant] € TTC, financé par [montage retenu], et adopte la modification du règlement intérieur annexée à la présente délibération.

3 Le courrier aux familles

Prêt à adapter. Remplacez les passages entre crochets par les choix de votre établissement, ajoutez votre en-tête, envoyez-le un à deux mois avant le lancement, avec la FAQ du document 5 en pièce jointe ou en lien.

[En-tête de l'établissement : nom, adresse, téléphone, e-mail, ENT]

À **[ville]**, le **[date]**

Objet : mise en place du dispositif NOphone, information aux familles

Chères familles,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre établissement met en place le dispositif NOphone à compter du **[date de mise en œuvre]**. Cette démarche s'inscrit dans notre engagement pour la réussite et le bien-être de vos enfants, et dans le cadre de **[la loi du 3 août 2018 / la loi du 24 août 2026 / notre règlement intérieur]**.

Elle vise un cadre d'apprentissage plus serein, plus lisible et plus protecteur pour l'ensemble des élèves.

Comment fonctionne le dispositif

1. À l'arrivée

Votre enfant place son téléphone éteint, et tout appareil connecté, dans sa pochette individuelle NOphone et la verrouille lui-même.

2. Pendant la journée

La pochette reste fermée, dans son sac, sous sa responsabilité. Le téléphone est à l'abri. Aucune donnée n'est collectée.

3. À la sortie

Votre enfant déverrouille sa pochette sur une base magnétique et récupère son téléphone. Simple, rapide, sécurisé.

Pourquoi ce dispositif

Une meilleure concentration : sans notifications, les élèves sont plus attentifs et participent davantage. Un climat apaisé : en réduisant les tensions liées aux réseaux sociaux, nous prévenons les conflits et le cyberharcèlement. Des échanges réels : la pause numérique favorise les interactions entre élèves. Un téléphone en sécurité : il reste avec votre enfant, il n'est ni confisqué ni stocké. Aucune donnée : la pochette est un simple objet, sans technologie de surveillance.

Nos modalités

[Horaires d'application, modalité de contrôle à l'entrée, lieu des bases de déverrouillage, règle en cas d'oubli, caution éventuelle et son montant.]

Déroptions et urgences

Des dérogations peuvent être accordées en cas de besoin médical justifié, après concertation avec l'équipe éducative. Elles sont nominatives et encadrées. Vous conservez à tout moment la possibilité de nous joindre en cas d'urgence au **[numéro du secrétariat]** : nous transmettons immédiatement votre message à votre enfant, et votre enfant peut nous contacter depuis la vie scolaire.

[Réunion d'information : date, heure, lieu, formulaire de confirmation sur l'ENT]

Nous comptons sur votre soutien et restons disponibles pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos cordiales salutations,

[Nom, prénom et fonction du chef d'établissement]

Version lycée : ajoutez « Nous adressons également ce courrier directement aux élèves, car leur adhésion est essentielle. Les élèves majeurs en sont informés à titre personnel. »

4 La clause pour le règlement intérieur

Huit points qui condensent les règles essentielles. À adapter puis à insérer dans le règlement intérieur, ou dans le règlement d'ordre intérieur en Belgique, après adoption selon la procédure propre à votre établissement.

1. **Principe général.** L'usage des téléphones portables, montres connectées et de tout appareil communicant est interdit dans l'enceinte de l'établissement pendant les horaires d'ouverture, sauf autorisation délivrée par la direction pour raison médicale documentée ou usage pédagogique encadré. **[Référence applicable. France : loi du 3 août 2018 pour l'école et le collège, loi du 24 août 2026 pour le lycée. Autres pays : le kit complet fournit la référence pour la Belgique, le Luxembourg et la Suisse.]**
2. **Dispositif NOphone.** Chaque élève reçoit une pochette sécurisée NOphone et doit y placer son appareil éteint dès l'arrivée. La pochette reste fermée et sous la responsabilité de l'élève jusqu'à la sortie. Toute tentative de contournement constitue un manquement au règlement.
3. **Horaires.** Le dispositif s'applique du **[heure d'arrivée]** au **[heure de sortie]**, du lundi au **[jour]**, ainsi que lors des sorties et voyages scolaires selon les modalités communiquées par l'encadrant.
4. **Appareils concernés.** Téléphones portables, montres connectées, écouteurs sans fil, mini-tablettes et tout dispositif permettant la communication. Les montres non connectées et les appareils médicaux autorisés sont exclus.
5. **Contrôles.** Le personnel habilité peut demander la présentation de la pochette fermée. Le refus est considéré comme un manquement. Aucune fouille des effets personnels n'est pratiquée hors du cadre légal applicable.
6. **Vie privée et données.** La pochette NOphone ne collecte aucune donnée personnelle. Toute prise de photo ou de vidéo sans consentement est interdite et peut constituer une infraction pénale.
7. **Réponses aux manquements.** Elles sont proportionnées, individualisées et progressives. Les punitions scolaires (rappel, inscription au carnet, travail supplémentaire, retenue) répondent aux manquements mineurs ; la confiscation temporaire de l'appareil est possible dans les conditions prévues par la loi et le présent règlement. Les sanctions disciplinaires (avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire, exclusion définitive) relèvent du chef d'établissement ou du conseil de discipline et sont réservées aux manquements graves ou répétés. Les responsables légaux sont informés dès le premier rappel écrit.
8. **Engagement.** Le présent règlement est remis à chaque élève et à sa famille. Sa signature atteste de l'engagement à respecter les règles. Cette clause fait partie intégrante du règlement intérieur.

Collège ou lycée, ce qui change. Au collège, la signature de l'élève et des responsables légaux est obligatoire, et les familles sont impliquées à chaque étape. Au lycée, la signature de l'élève est obligatoire, celle des parents est recommandée mais ne peut être imposée à un élève majeur ; le ton du règlement responsabilise et valorise l'autonomie.

Les établissements équipés reçoivent le règlement complet en douze articles, avec le tableau des mesures graduées en cinq niveaux et les mentions propres à chaque pays.

5 La FAQ des parents

Les douze questions qui reviennent dans tous les établissements, avec les réponses. À adapter, puis à diffuser sur l'ENT, sur le site de l'établissement, et à remettre en réunion d'information.

Au quotidien

Comment ça se passe, concrètement ?

Chaque matin, votre enfant place son téléphone éteint dans sa pochette et la verrouille avec le bouton central. La pochette reste dans son sac toute la journée. À la sortie, il l'ouvre sur une base magnétique et récupère son téléphone.

Comment l'établissement vérifie-t-il que le téléphone est bien dans la pochette ?

En deux temps. À l'arrivée, un adulte vérifie que votre enfant place bien son téléphone dans la pochette, puis qu'il la ferme. Pendant la journée, les contrôles portent sur la pochette, qui doit rester fermée. L'organisation précise figure dans le règlement remis en début d'année. Personne ne manipule le téléphone de votre enfant.

Peut-il utiliser son téléphone en récréation, à la cantine, en étude ?

Non. Le téléphone reste dans la pochette tant que l'élève est dans l'enceinte de l'établissement.

[Activités proposées pendant ces temps : jeux, lecture, clubs, sport...]

Les montres connectées sont-elles concernées ?

Oui, comme les écouteurs sans fil et les mini-tablettes. Les montres à cadran sans fonction connectée sont autorisées.

Et lors des sorties et voyages scolaires ?

Le dispositif s'applique aussi. L'enseignant responsable annonce les moments où le téléphone reste verrouillé et ceux où il peut être utilisé. Pour les voyages avec nuits, un temps libre connecté est prévu en soirée.

Les situations particulières

Que se passe-t-il s'il oublie sa pochette ?

Au premier oubli, un rappel et le prêt d'une pochette, sans sanction. En cas d'oublis répétés, le protocole de l'établissement s'applique : **[téléphone confié à la vie scolaire pour la journée, information des parents]**.

Mon enfant a un besoin médical. Peut-il garder son téléphone ?

Oui, sur dérogation nominative validée par la direction, en lien avec l'infirmerie, pour les élèves bénéficiant d'un PAI ou d'une prescription médicale.

Comment joindre mon enfant en cas d'urgence ?

En appelant l'établissement au **[numéro du secrétariat]**. Votre message est transmis immédiatement. Votre enfant peut aussi vous contacter depuis la vie scolaire.

La pochette elle-même

La pochette collecte-t-elle des données sur mon enfant ?

Non. C'est un simple objet, sans électronique, sans géolocalisation, sans communication. Le téléphone reste en possession de votre enfant.

Le téléphone peut-il être abîmé ou volé ?

Il est mieux protégé qu'avant : dans sa pochette, dans le sac de votre enfant, il n'est plus sorti, posé, prêté ou oublié.

Que se passe-t-il si la pochette est perdue ou abîmée ?

Un défaut de fabrication est couvert par la garantie de deux ans de NOphone. Pour une casse accidentelle, une perte ou une dégradation volontaire, c'est la règle de l'établissement qui s'applique : **[remplacement sans frais en cas d'accident ; retenue sur la caution de ... € ou remplacement facturé en cas de perte ou de dégradation volontaire]**.

Et à la maison

Comment accompagner mon enfant ?

Parlez avec lui de ce que cette pause lui apporte. Instaurez des moments sans écran à la maison, aux repas et pendant les devoirs. Et valorisez sa capacité à gérer sa relation au téléphone : c'est une compétence qui lui servira toute sa vie. Des ressources gratuites sont disponibles sur nophone.fr.

Trois situations, et la réponse prévue

Tiré du guide opérationnel remis aux établissements équipés. Chaque adulte a un rôle précis ; la chaîne va de l'enseignant à la direction, et l'objectif reste la responsabilisation, pas la sanction pour elle-même.

1. Enseignant Rappel oral, signalement à la vie scolaire.	2. Vie scolaire Rappel écrit, information de la famille, suivi de l'élève.	3. Référent NOphone Coordination, contact avec les familles.	4. Direction Décision disciplinaire.
---	--	--	--

SITUATION	RÉPONSE PRÉVUE	QUI
Oubli de pochette	Premier oubli isolé : rappel bienveillant, prêt exceptionnel, note dans le registre, aucune sanction. Deuxième oubli rapproché : rappel écrit et information de la famille. Oublis répétés : téléphone confié à la vie scolaire pour la journée, entretien avec la famille.	Enseignant, puis vie scolaire
Refus du dispositif	Rester calme, ne pas entrer dans un bras de fer, ne jamais prendre physiquement le téléphone. Première opposition : dialogue et explication du sens. Persistance : convocation des parents, sanction conforme au RI. À tous les niveaux, un accompagnement est proposé pour la relation au téléphone.	Référent ou direction
Second téléphone	Premier incident : confiscation immédiate, restitution aux parents ou à l'élève majeur. Fraude intentionnelle : sanction disciplinaire, exclusion temporaire possible. Dans tous les cas, l'élève est remis en conformité avec le dispositif, on ne se limite jamais à confisquer.	Vie scolaire, direction

Le guide complet couvre aussi la manipulation en classe, la photo ou vidéo sans consentement, la dégradation de la pochette, la triche en évaluation, les sorties et voyages, et donne les formulations à utiliser face à l'élève.

Avant la visio : six réponses à préparer

À compléter avec votre CPE ou votre gestionnaire. Avec ces six réponses, trente minutes suffisent pour arrêter le périmètre, le nombre de bases, le calendrier et le budget.

Combien d'élèves, et quel périmètre

Tout l'établissement, ou quels niveaux

Combien de points de sortie

Portails, bâtiments, internat, classes de dernière heure

Quelle date de lancement

Rentrée de septembre, ou rentrée de vacances

Quel référent

Nom, fonction, disponibilité

Quels besoins particuliers

PAI, internat, sorties fréquentes, options sur les pochettes

Quel financement envisagé

Fonds propres, refacturation aux familles, location

ET ENSUITE

Vous avez les documents. Reste la décision.

Deux portes, selon ce dont vous avez besoin maintenant.

POUR PRÉPARER LA MISE EN PLACE

Prendre rendez-vous

Trente minutes en visio avec Guillaume Vilain, fondateur de NOphone et enseignant pendant dix-huit ans. Apportez vos six réponses de la page 9 : vous repartez avec le périmètre, le nombre de bases, le calendrier et l'estimation.

nophone.fr/contact/rdv

Demander un devis

Pour les établissements déjà prêts. Indiquez votre établissement et le nombre de pochettes : le devis vous parvient par e-mail sous 24 heures ouvrées.

nophone.fr/contact/devis

Un dispositif à l'échelle d'un pays

À Monaco, le dispositif NOphone a été lancé dans les établissements scolaires à la rentrée 2025-2026, avec le soutien de la Direction de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Monaco Info a couvert le lancement, puis consacré un reportage au bilan un an plus tard, en juillet 2026. Les deux reportages sont en ligne : [voir le lancement](#) et [voir le bilan après une année scolaire](#).



NOphone · 41 rue Jacquemars Giélée, 59800 Lille · nophone.fr

Ce document peut être reproduit et adapté librement par les établissements scolaires. Les textes réglementaires cités sont ceux en vigueur en octobre 2026 ; vérifiez leur actualité avant diffusion.